



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Reglementation et securite

Question écrite n° 63209

### Texte de la question

M Pierre Bernard attire l'attention de M le ministre de la sante et de l'action humanitaire sur les risques que peut entrainer l'utilisation de tranquillisants et de somniferes. Les Francais sont en effet de grands consommateurs de ces medicaments. Or, il semble que les dangers d'une utilisation de ces produits pour les conducteurs de vehicules ne soient pas suffisamment exposes. Il lui demande en consequence quelles mesures il entend prendre pour remedier a cette situation.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la sante et de l'action humanitaire precise a l'honorable parlementaire que la reevaluation des indications des psychotropes (benzodiazepines et barbituriques) ainsi que la modification de l'information medicale et publique correspondante ont fait l'objet d'un examen par les commissions consultatives aupres de la direction de la pharmacie et du medicament. Les informations apportees par le dictionnaire de specialites Vidal au corps medical aux rubriques relatives a la conduite de vehicules et aux interactions medicamenteuses ont ete revues. De meme, les notices des psychotropes font apparaitre la mise en garde suivante : « les risques de somnolence, de diminution des reflexes, peuvent rendre dangereuse la conduite automobile ou l'utilisation des machines ». Enfin, le probleme de l'association a l'alcool et aux autres medicaments a ete clairement indique. L'eventualite de l'utilisation d'un pictogramme porte sur toutes boites sera egalement soumise a la reflexion des differentes instances consultatives car l'etablissement d'un tel symbole graphique, s'il a l'avantage de frapper l'attention du malade, comporte egalement le risque d'etre compris de maniere simpliste comme une interdiction, avec des consequences medico-legales pouvant etre disproportionnees avec le niveau de risque reellement etabli.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Pierre](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63209

**Rubrique :** Circulation routiere

**Ministère interrogé :** santé et action humanitaire

**Ministère attributaire :** santé et action humanitaire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 octobre 1992, page 4881